



Le Comité Interdépartemental d'Escrime du Lyonnais Le Club d'Escrime de Fareins



16^{ème} CHALLENGE INTERNATIONAL RENE QUEYROUX

VETERANS AUX 6 ARMES

27 et 28 avril 2019

N'imprimez ce
document que
si nécessaire

Epreuves individuelles comptant pour le Circuit National Vétérans

- **Lieu : COMPLEXE SPORTIF « MONTRAY SPORTS »**
Chemin des Granges
01480 FAREINS
GPS : 46°00'29" N 4°46'14" E
- **Contacts téléphoniques pour les deux jours de la compétition**
Yves CHABOUD : 06 24 25 39 67
- **Site Internet : www.challenge-international-rene-queyroux.org**
- **Mèl : challenge.rene.queyroux@gmail.com**
- **Horaires :**

SAMEDI 27 avril : FLEURET, SABRE ET EPEE HOMME (Entrée progressive)

OUVERTURE DE LA SALLE : 09h30

Arme	Sexe	Catégories	Début Inscriptions	Scratch	Début Epreuve
Fleuret	Homme	"V1", "V2", "V3", "V4"	10h15	10h45	11h00
	Dame	"V1", "V2", "V3", "V4"	14h15	14h45	15h00
Sabre	Homme	"V1", "V2", "V3", "V4"	14h15	14h45	15h00
	Dame	"V1", "V2", "V3", "V4"	10h15	10h45	11h00
Epee	Homme*	"V1", "V2", "V3"	15h15	15h45	16h00

* Epreuve à entrée progressive conformément au règlement sportif de la F.F.E.

DIMANCHE 28 avril : EPEE

OUVERTURE DE LA SALLE : 07h00

Arme	Sexe	Catégories	Début Inscriptions	Scratch	Début Epreuve
Epée	Homme**	"V1", "V2", "V3", "V4"	7h45	8h15	8h30
	Dame	"V1", "V2", "V3", "V4"	8h30	8h45	9h15

** Sont concernés les tireurs tels qu'ils sont précisés dans le règlement sportif de la F.F.E.

➤ Catégories d'âge :

V1 Tireurs nés entre le 1^{er} janvier 1970 et le 31 décembre 1979

V2 Tireurs nés entre le 1^{er} janvier 1960 et le 31 décembre 1969 (Cat. A FIE)

V3 Tireurs nés entre le 1^{er} janvier 1950 et le 31 décembre 1959 (Cat. B FIE)

V4 Tireurs nés en 1949 et avant (Cat. C FIE)

➤ Formule des épreuves :

La formule des épreuves est conforme au règlement des circuits nationaux de la FFE - Catégorie Vétérans

1. Généralités

- Femmes et hommes tirent séparément.
- Les catégories "V1", "V2", "V3" et "V4" sont mélangées, uniquement pour les tours de poules.
- Aucun éliminé à l'issue des tours de poules.
- Tableaux d'élimination directe par catégories séparées

2. Rappel des règles concernant l'épreuve d'épée homme à entrée progressive qui a lieu sur deux jours.

- Le samedi, sont concernés :

- Les tireurs V1 et V2 classés F.F.E. après la 64^{ème} place jusqu'aux non classés.
- Les tireurs V3 classés F.F.E. après la 32^{ème} place jusqu'aux non classés.

Formule : un tour de poules de 6 à 7 tireurs, catégories mélangées, suivi d'un tableau d'élimination directe par catégories séparées.

Dans chaque catégorie, les tireurs qui se classent dans le tableau de 8 sont qualifiés pour la suite de la compétition le dimanche. La liste des tireurs repêchables pour le dimanche sera affichée à l'issue du tableau du samedi.

- Le dimanche sont concernés :

- Les tireurs V1 et V2 classés F.F.E. jusqu'à la 64^{ème} place.
- Les tireurs V3 classés F.F.E. jusqu'à la 32^{ème} place.
- Les tireurs V4 classés ou non F.F.E.
- Les tireurs classés en seniors F.F.E. jusqu'à la 300^{ème} place
- Les tireurs étrangers non licenciés FFE.
- Les tireurs qualifiés de la veille.
- Les tireurs repêchés de la veille pris dans l'ordre du classement après le tour de poules du samedi conformément au règlement sportif de la F.F.E.

A noter que les tireurs “repêchables” devront confirmer leur présence à l’inscription le dimanche matin avant le scratch.

Formule: deux tours de poules, sans éliminés, suivis d’un tableau d’élimination directe par catégories séparées.

Il faut donc faire attention à regarder le classement national actualisé après le dernier circuit national pour savoir si vous tirez le samedi.

Le jeudi à l’issue de la clôture des engagements, la liste des tireurs devant tirer dès le samedi après-midi et celle des tireurs accédant directement à la compétition le dimanche matin seront publiées sur [le site](http://www.challenge-international-rene-queyroux.org/) du Challenge International René Queyroux (<http://www.challenge-international-rene-queyroux.org/>) ou sur le portail Engarde de la Commission vétérans dédié à l’épée : [portail E](http://www.engarde-service.com/files/commission-veterans/) ou (<http://www.engarde-service.com/files/commission-veterans/>)

➤ **Conditions d’engagement**

Licence FFE pour les tireurs licenciés dans un club français, licence nationale ou FIE pour les étrangers non licenciés dans un club français.

Équipement conforme aux normes de sécurité FFE (tenues aux normes FFE 350 Newtons et sous-cuirasses 800 Newtons)

➤ **Engagement :**

Les tireurs pourront s’inscrire à plusieurs épreuves mais seront disqualifiés s’ils ne se présentent pas sur la piste à l’appel de leur match.

Montant de l’engagement

18 euros pour l’épée hommes et 15 euros par arme pour les autres armes

Pour les licenciés FFE, les Clubs devront engager leurs tireurs et leurs arbitres sur le site internet de la FFE en utilisant

[Extranet de la FFE](#)

Les tireurs étrangers, non licenciés FFE, pourront s’inscrire sur le site du Challenge International René QUEYROUX. Les organisateurs pourront demander aux tireurs licenciés à l’étranger de signer une décharge de responsabilité.

[Inscriptions](#)

Les inscriptions devront être enregistrées ou reçues au plus tard le

Mercredi 24 avril 2019 avant minuit (23h59)

En cas d’inscription hors délais, le montant de l’engagement sera équivalent au maximum à 5 fois le montant de base par arme.

En cas de problèmes, veuillez joindre la Ligue d’Escrime de l’Académie de Lyon

Téléphone : 04 78 75 36 37

En cas d'absence d'un tireur d'un club engagé à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

➤ Arbitrage :

Conformément à la réglementation de l'arbitrage 2018-2019 spécifique aux Vétérans ([cf. Annexe](#)), sont autorisés à arbitrer les arbitres au moins en formation régionale, soit ils se limitent à leur rôle d'arbitre et ils sont appelés "Arbitre dédié", soit ils cumulent une activité d'arbitre et de tireur, ils sont alors appelés "Tireur volontaire". Le nombre d'arbitres à fournir pour chaque arme par l'organisateur et les clubs participants est précisé dans le document mentionné ci-dessus. Le rôle et l'indemnisation du tireur volontaire est également précisé dans ce document.

➤ Couverture médicale :

Un médecin sera présent les deux jours de la compétition et le dimanche des élèves de l'école d'Ostéopathie [ISOstéo](#) d'Ecully seront également présents.

➤ Consultation des résultats :

Les résultats seront communiqués pour publication à l'issue de la compétition à la Fédération Française d'Escrime et seront accessibles sur [le site](#) du Challenge International René Queyroux et sur le portail Engarde de la Commission Vétérans dédié à l'épée [portail E](#) ou (<http://www.engage-service.com/files/commission-veterans/>) et aux armes conventionnelles [portail AC](#) ou (<http://www.engage-service.com/files/commission-veterans-ac/>)

➤ Récompenses :

Au minimum, les quatre premiers de chaque catégorie seront récompensés et, à l'occasion de cette compétition, des trophées seront mis en jeu pour chaque arme.

1. Modalités d'attribution des trophées René Queyroux et Roger Barbas

Chaque trophée sera remis à la meilleure équipe de club composée du meilleur "V1", "V2" et "V3" ou "V4".

Pour effectuer ce classement par club, chaque tireur sera affecté d'un nombre de points égal à la place qu'il aura obtenue et pour chaque club on fera la somme des points obtenus par les meilleurs "V1", "V2" et "V3" ou "V4" de ce club. Le Trophée René Queyroux ou Roger Barbas sera remis au club dont l'équipe aura obtenu le moins de points.

En cas d'égalité, ce trophée sera remis au Club de l'équipe ayant le V3 ou V4 le mieux classé. Celui-ci sera définitivement acquis par le Club l'ayant remporté le plus de fois en 5 ans.

En cas d'égalité, au-delà de cette période, celui-ci sera définitivement acquis par le club l'ayant remporté le plus grand nombre de fois.

Nota : Un trophée ne pourra être attribué que si au moins deux clubs remplissent les conditions pour participer à l'attribution de celui-ci.

Modalités d'attribution des autres trophées :

Dans chaque arme, un trophée sera remis au vainqueur "V1" ou "V2" ou "V3" ou "V4" ayant le meilleur indice (TD-TR) sur le tableau d'élimination directe. En cas d'égalité on prendra le meilleur indice (TD/TR). Les trophées seront attribués définitivement au tireur l'ayant remporté le plus grand nombre de fois sur une période de 5 ans. En cas d'égalité, au-delà de cette période, celui-ci sera définitivement acquis par le tireur l'ayant remporté le plus grand nombre de fois.

2. Trophées mis en jeu :

- A l'Épée

Chez les hommes, le troisième trophée René QUEYROUX est mis en jeu pour la sixième année.

Chez les dames, le troisième trophée Roger BARBAS est mis en jeu pour la sixième année.

- Au Fleuret

Chez les hommes, le troisième trophée Guy CAMILLERI est mis en jeu pour la deuxième année.

Chez les dames, le troisième trophée Pierre PETRIER est mis en jeu pour la première année.

- Au Sabre

Chez les hommes, le deuxième trophée Bernard MOREL est mis en jeu pour la quatrième année.

Chez les dames, le troisième trophée Jean LAROYENNE est mis en jeu pour la troisième année.

➤ **Directoire Technique :**

Un directoire technique composé de trois membres sera désigné au début de la compétition conformément au règlement fédéral et sera chargé de trancher tout litige ou contestation émis pendant le déroulement de l'épreuve.

➤ **Responsabilité :**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol de matériel, équipements, valeurs appartenant aux tireurs ou aux accompagnateurs.

➤ **Stands :**

Différents stands seront présents dont le stand [Escrime Diffusion](#), le stand [Domaine Striffling](#).

➤ **Buvette :**

Une buvette fonctionnera tout au long du week-end

➤ **Mâchon :**

A la fin de chacune des deux journées et après la remise des récompenses, un mâchon sera offert aux tireurs, accompagnateurs, invités et bénévoles pour les remercier de leur participation.

➤ **Navettes :**

Des navettes entre les hôtels, la gare et le lieu de la compétition pourront être envisagées par les organisateurs en fonction du nombre de tireurs venant en train et souhaitant bénéficier d'une navette.

Réservation navette

Les tireurs n'ayant pas réservé de navettes sur le site du Challenge International René QUEYROUX ne pourront pas en bénéficier et aucune navette n'est envisagée pour le vendredi soir.

➤ **Hébergement :**

Pour ceux qui le souhaiteraient, possibilités d'hébergement dans l'Ain à proximité de **FAREINS**

E - **Hôtel Kyriad Villefranche sur Saône**
146, Rue de la sous-préfecture
69400 Villefranche-sur-Saône
Contact : villefranchesursaone@kyriad.fr
Tél : (+33) 04 74 62 01 04



4.8 km

B - **Hôtel Campanile Villefranche sur Saône**
210, Rue Georges Mangin
69400 Villefranche-sur-Saône
Contact : villefranchesursaone@campanile.fr
Tél : (+33) 04 74 68 07 58

3.4 km

C - **Hôtel Ibis Lyon Villefranche sur Saône**
94, Allée de Riottier
69400 Villefranche-sur-Saône
Tél : (+33) 04 74 68 22 23

4.6 km

Hôtel F1 Villefranche sur Saône
465, Avenue Théodore Braun
69400 Villefranche-sur-Saône
Contact : H2533@accor.com
Tél : (+33) 08 91 70 54 26

4.2 km

D - **Hôtel Balladins Villefranche sur Saône**
365, Avenue Théodore Braun
69400 Villefranche-sur-Saône
Tél : (+33) 04 74 62 89 13

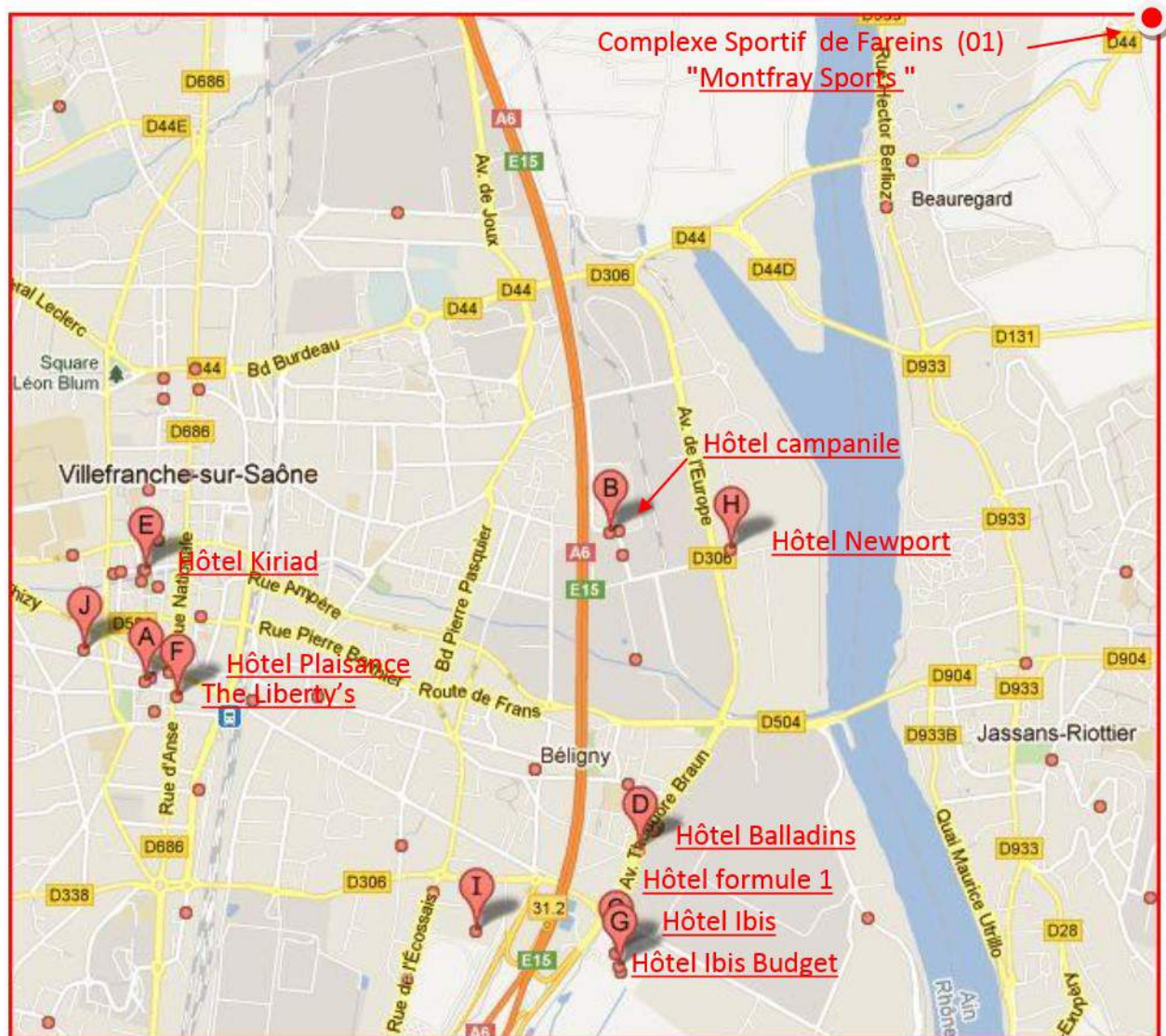
4.3 km

G - **Hotel Ibis Budget Lyon Villefranche sur Saône**
163, allée de Riottier – le péage – Limas
69400 Villefranche-sur-Saône
Tél : (+33) 08 92 68 31 82

4.9 km

➤ **Plan de situation et informations sur Fareins :**

Pour accéder au Site Internet de l'hôtel de votre choix cliquer sur son nom





REGLEMENT SPECIFIQUE VETERANS

LES ORGANISATEURS

Ils ont l'obligation de convoquer **dix** arbitres au total par arme. Ces arbitres seront pris en charge par l'organisateur sur un ou deux jours, pour leurs déplacements, leurs repas et leurs hébergements (circuits sur deux jours ou éloignement nécessitant une nuit d'hôtel). L'organisateur devra s'assurer que le nombre d'arbitres est identique au nombre de pistes.

• **FLEURET ET SABRE**

- Trois ou quatre arbitres de niveau international, national ou formation nationale.
- Six ou sept arbitres de niveau régional.

• **EPEE**

- Dix arbitres avec, au minimum, cinq arbitres de niveau international, national ou formation nationale

LES CLUBS

Règle d'un arbitre dédié pour la catégorie Vétérans :

• **FLEURET ET SABRE**

Un arbitre dédié dans l'arme concernée **sera exigé** à partir de six tireurs engagés (Totalité Hommes et Dames)

• **EPEE**

Un arbitre dédié **sera exigé** à partir de sept tireurs engagés (Totalité Hommes et Dames). Il arbitrera dès le premier jour de compétition.

- L'arbitre dédié pourra être d'un autre club, d'un autre département, d'une autre zone ou d'un autre comité. Les clubs engageant **entre quatre et cinq tireurs (Fleuret et sabre) et entre quatre et six tireurs (en épée)** pourront, exceptionnellement, utiliser un Tireur Volontaire (TV), s'ils ne peuvent fournir un arbitre dédié. Le Tireur Volontaire sera présent le deuxième jour seulement. Dans ce cas, le tireur Volontaire sera licencié, **obligatoirement**, dans le club.

LE TIREUR VOLONTAIRE

• **ARBITRAGE**

- ✓ Le Tireur Volontaire sera obligatoirement du club engageant les tireurs.
- ✓ Il sera seulement sollicité dans le cas d'un nombre insuffisant d'arbitres.
- ✓ Il prendra la responsabilité de sa poule et arbitrera le maximum de matchs en fonction de ses disponibilités.
- ✓ S'il le peut, il arbitrera les matchs de tableau
- ✓ Lorsque sa compétition sera terminée, il restera à la disposition du Directoire Technique qui lui indiquera s'il doit encore officier.

• **DEFRAIEMENT**

- ✓ Le Tireur Volontaire devra régler son engagement.
- ✓ Le Tireur Volontaire recevra une indemnité d'arbitrage de 10 Euros par tour de poule et de 2 Euros par match de tableau. Son indemnité ne pourra pas excéder l'indemnité due à un arbitre dédié ayant un diplôme équivalent.
- ✓ Son repas de midi sera pris en charge par l'organisateur.
- ✓ Son déplacement et son hébergement seront à la charge du club qui l'a engagé sur extranet.
- ✓ Le Tireur Volontaire ne sera pas indemnisé s'il n'est pas sollicité par l'organisateur.

La CNA sensibilise l'ensemble des clubs pour que le Tireur Volontaire ne soit pas utilisé systématiquement à l'engagement de tous les circuits et qu'un réel effort soit fait pour que ceux-ci engagent un arbitre non tireur dédié.

LE NIVEAU DES ARBITRES SUR UN CIRCUIT VETERANS

Les arbitres dédiés et les tireurs volontaires seront de niveau régional minimum.

Les arbitres en formation régionale pourront éventuellement arbitrer un circuit vétérans, avec l'accord de leur CRA, dans le cadre de leur formation.